

**Infoparlement**

**Politique européenne – Session de printemps 2015**

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session de printemps du Parlement.

Les premières négociations ont débuté hier : le nouveau système européen de surveillance des frontières EUROSUR a été adopté par le Conseil national. Après le Conseil des Etats, le National a accepté de reprendre le règlement de l'UE visant à améliorer la lutte contre l'immigration illégale et la criminalité transfrontalière, ainsi qu'à sauver les migrants en détresse.

Trois points doivent être soulignés:

- **La libre circulation des personnes n'est pas négociable**

Nos partenaires européens ont constamment insisté sur le caractère non négociable de la libre circulation des personnes. Cette liberté constitue un acquis de la construction européenne, qui a largement contribué au succès économique de la Suisse. Les chances de succès d'une renégociation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) sont minces. Les choix de la Suisse se limitent au maintien ou à la dénonciation de l'ALCP et des accords liés.

- **Un vote de clarification est nécessaire**

L'adoption de l'initiative «contre l'immigration de masse» n'est pas l'expression d'un rejet de la politique européenne de la Suisse. Néanmoins, le nouvel article 121a Cst. contrevient aux dispositions de l'ALCP et menace, de ce fait, la voie bilatérale dans son ensemble. Afin de confirmer l'attachement des Suisses à la relation Suisse-UE, le Nomes affirme qu'un vote de clarification sera nécessaire.

- **Une large alliance est nécessaire pour sauvegarder les acquis de la relation Suisse-UE**

Dans cette optique, il convient de réfléchir aux nouveaux rapports entre Suisse et UE. De nombreuses stratégies et idées circulent pour déterminer le cadre futur de ces relations. Malgré des différences d'objectifs et d'approches, un front commun pour la défense des acquis européens, en particulier la libre circulation des personnes, est nécessaire. Toutes les forces constructives du monde politique, économique et de la société civile doivent se battre ensemble pour leur sauvegarde.

## CALENDRIER

CN: traité au Conseil national; CE: traité au Conseil des Etats; **en gras**: objet principal.

02/03/2015, 14h30-19h	CN	<b>Objet du Conseil fédéral: «<a href="#">Système européen de surveillance des frontières (EUROSUR). Reprise du règlement</a>» (14.049).</b>
	CN	Motion Bischofberger: « <a href="#">Pas de promotion étatique supplémentaire du tourisme d'achat</a> » (14.3449).
03/03/2015, 8h15-13h	CE	Interpellation Stöckli: « <a href="#">Lutte contre le terrorisme en Suisse</a> » (14.4036).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Rapport de politique étrangère 2014</a> » (15.009).
	CE	Initiative cantonale GE: « <a href="#">Pour que le visa biométrique ne soit pas la mort de la Genève internationale</a> » (14.310).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Politique économique extérieure 2014. Rapport</a> » (15.008).
	CE	Motion groupe BD: « <a href="#">Modifier la législation en vue de promouvoir la main-d'œuvre nationale</a> » (14.3844).
	CE	Motion groupe PDC-PEV: « <a href="#">Modifier la législation en vue de promouvoir la main-d'œuvre nationale</a> » (14.3835).
04/03/2015, 8h15-13h	CE	Initiative cantonale TI: « <a href="#">Abrogation de l'accord sur les frontaliers et nouvelle négociation de la convention générale contre les doubles impositions</a> » (14.302).
	CE	Initiative cantonale TI: « <a href="#">Création d'un statut régional spécial pour le canton du Tessin et d'autres régions périphériques particulièrement affectées par les conséquences négatives de la libre circulation</a> » (14.303).
05/03/2015, 8h15-13h	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Loi sur la transplantation. Révision partielle</a> » (13.029).
	CE	<b>Objet du Conseil fédéral: «<a href="#">Bureau européen d'appui en matière d'asile. Accord avec l'UE</a>» (14.060).</b>

09/03/2015, 14h30-21h45	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Rapport de politique étrangère 2014</a> » (15.009).
	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Politique économique extérieure 2014. Rapport</a> » (15.008).
	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche «Source européenne de spallation ESS». Crédit 2013 à 2016. Modification</a> » (14.068).
11/03/2015, 8h-13h (séance de relevée: 15h-	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Coopération policière et douanière. Accord avec l'Italie</a> » (14.048).
	CN	<b>Postulat CdG-CN: «<a href="#">Clarification des raisons des différences dans la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes par les cantons</a>» (14.4005).</b>
12/03/2015, 8h-13h	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Modernisation et exploitation de la ligne ferroviaire Annemasse-Genève. Convention avec la France</a> » (14.071).
	CN	Postulat CTT-CN: « <a href="#">Rapport sur le transport international de voyageurs (train/autocar)</a> » (14.3673).
18/03/2015, 8h-13h (séance de	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)</a> » (14.061).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche «Source européenne de spallation ESS ». Crédit 2013 à 2016. Modification</a> » (14.068).
19/03/2015, 5, 8h-13h (séance	CN	Objet du Conseil fédéral: « <a href="#">Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)</a> » (14.061).
Objet prêt à être traité	CN	Motion UDC: « <a href="#">Positions stratégiques concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne</a> » (13.4117).

<b>PRINCIPAUX OBJETS</b>
--------------------------

<b>Conseil national</b>
-------------------------

Lundi 2 mars 2015, 14h30-19h00

**Objet du Conseil fédéral:** «[Système européen de surveillance des frontières \(EUROSUR\). Reprise du règlement](#)» (14.049).

Statut: Traité par le Conseil des Etats.

Texte: «Le présent message a trait à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne relatif à la reprise du règlement (UE) n°1052/2013 portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)» (développement de l'acquis de Schengen) (FF 2014 4127).

*Commentaire: Le Nomes se félicite de la participation de la Suisse aux espaces Schengen et Dublin. En effet, la suppression des contrôles aux frontières entre Etats européens contribue à l'effectivité de la libre circulation des personnes, élément déterminant du succès économique suisse. Néanmoins, cette mesure doit s'accompagner d'un contrôle efficace des frontières extérieures de l'espace Schengen, ce qui implique l'existence d'un système optimal d'échange d'informations entre Etats membres. En conséquence, le Nomes estime que la reprise du règlement EUROSUR est dans l'intérêt de la Suisse.*

Vote du 02.03.15: Après le Conseil des Etats, le Conseil National a approuvé le texte avec 117 voix contre 54 et 15 abstentions.

Mercredi 11 mars 2015, 8h00-13h00 (séance de relevée: 15h00-19h00)

**Postulat CdG-CN: «[Clarification des raisons des différences dans la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes par les cantons](#)» (14.4005).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de clarifier avec les cantons: 1. les raisons des différences parfois considérables relevées entre les cantons dans la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) (...)» (FF 2015 761).

Commentaire: *Le fédéralisme est un élément essentiel de l'identité et de la tradition étatique suisses. Toutefois, la compétence des cantons en matière de traitement des demandes de titres de séjour, notamment au regard de l'ALCP, est susceptible d'engendrer des différences de traitement entre des personnes pourtant placées dans une même situation juridique. Ces inégalités de fait doivent être réduites au nom du principe de l'égalité de traitement. Par conséquent, le Nomes soutient l'adoption du postulat.*

*Objet prêt à être traité au Conseil national*

**Motion UDC: «[Positions stratégiques concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne](#)» (13.4117).**

Statut: Objet du DFAE, 9<sup>ème</sup> rang dans l'ordre de priorité.

Texte: La présente motion vise notamment à affirmer que la Suisse ne souhaite pas adhérer à l'UE, ni au marché intérieur européen, et qu'elle ne restreindra pas sa souveraineté juridique ou politique par une reprise automatique du droit européen ou la reconnaissance de juridictions supranationales.

Commentaire: *La présente motion vise le maintien du statu quo. Elle ancre la voie contractuelle (les accords bilatéraux) comme cadre des relations Suisse-UE, elle réaffirme le caractère non automatique de la reprise du droit européen et le rejet de toute juridiction supranationale. A cet égard, elle contrarie les progrès réalisés dans le cadre des négociations institutionnelles. En effet, le cadre juridique actuel n'est pas viable et a montré ses limites. Il convient de laisser une large marge de manœuvre à nos diplomates afin de trouver une solution institutionnelle pérenne pour les relations Suisse-UE. Le Nomes encourage fortement le refus de cette motion.*

<b>Conseil des Etats</b>
--------------------------

*Jeudi 5 mars 2015, 8h15-13h00*

**Objet du Conseil fédéral:** «[Bureau européen d'appui en matière d'asile. Accord avec l'UE](#)»  
**(14.060).**

Statut: Traité par le Conseil national.

Texte: Message du 3 septembre 2014 portant approbation de l'arrangement entre la Suisse et l'UE sur les modalités de la participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) (FF 2014 6653).

*Commentaire: Le Nomes approuve la participation de la Suisse à l'EASO, qui constitue l'un des volets opérationnels de l'accord de Dublin, auquel la Suisse est associée. En participant au fonctionnement de cette institution, la Suisse bénéficiera d'une coopération pratique avec les Etats européens en matière d'asile, notamment en termes d'échanges d'informations. Ceci garantit à notre pays une appréciable marge de manœuvre, tout en contribuant à une prise en compte juste et effective de la situation des demandeurs d'asile.*

<b>AUTRES OBJETS</b>
----------------------

<b>Conseil national</b>
-------------------------

*Lundi 2 mars 2015, 14h30-19h00*

**Motion Bischofberger:** «[Pas de promotion étatique supplémentaire du tourisme d'achat](#)» (14.3449).

Statut: Motion au 2<sup>ème</sup> conseil.

Texte déposé: «Afin de ne pas encourager davantage le tourisme d'achat déjà considérable par des mesures étatiques, le Conseil fédéral est chargé de procéder, dans le cadre de la simplification voulue en ce qui concerne l'importation de viandes et de préparations de viande (y compris les produits à base de viande) dans le trafic touristique, à une distinction claire sur le plan quantitatif entre importation privée et importation commerciale».

Commentaire: *La motion vise à différencier l'importation privée et commerciale de viande et de préparation de viande, afin d'en rendre l'importation plus difficile. En pratique cependant, il n'y a à peine plus de marchandises qui sont importées que ce qui est déjà autorisé, ce qui rend la motion inutile.*

Vote du 02.03.15: Le Conseil National a accepté lundi la motion du Conseil des Etats.

Jeudi 5 mars 2015, 8h00-13h00

**Objet du Conseil fédéral:** [«Loi sur la transplantation. Révision partielle»](#) (13.029).

Statut: Traité par le Conseil des Etats.

Texte: «La présente révision partielle de la loi sur la transplantation vise à mettre les frontaliers et les personnes domiciliées en Suisse sur un pied d'égalité en matière d'attribution d'organes» (FF 2013 2057).

Commentaire: *Le Nomes salue la mise en œuvre de la motion Maury Pasquier en matière de dons d'organes. Cette mesure vise à traiter équitablement les frontaliers et leurs familles par rapport aux résidents suisses (resp. les citoyens suisses et les personnes étrangères régulièrement établies en Suisse). Le fait que les frontaliers ne bénéficient pas des mêmes chances d'accès aux dons d'organes, alors qu'ils contribuent de la même manière au système d'assurances sociales, constitue une inégalité contraire à l'esprit de l'ALCP et au principe de non-discrimination. Le Nomes supporte l'adoption de ce volet de la révision.*

Lundi 9 mars 2015, 14h30-21h45

**Objet du Conseil fédéral:** [«Rapport de politique étrangère 2014»](#) (15.009).

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le présent rapport brosse un tableau général de la politique extérieure menée par la Suisse en 2014» (FF 2015 987).

Commentaire: *Le Rapport de politique étrangère 2014 reconnaît, à juste titre, l'importance des Etats voisins et de l'UE pour la sécurité, la stabilité et la prospérité de la Suisse (p. 996). En revanche, il déplore les conséquences indubitablement négatives de l'adoption de l'initiative «contre l'immigration de masse» et du nouvel article 121a Cst., en particulier en ce qui concerne la participation de la Suisse aux programmes «Horizon 2020» et «Erasmus+», ce qui a conduit à l'adoption de mesure de transitoires coûteuses et non durables. Le cadre des relations Suisse-UE reste incertain.*



**Objet du Conseil fédéral:** [«Politique économique extérieure 2014. Rapport»](#) (15.008).

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: Rapport du Conseil fédéral du 14 janvier 2015 sur la politique économique extérieure 2014, messages concernant des accords économiques internationaux et rapport sur les mesures tarifaires prises en 2014 (FF 2015 1361).

*Commentaire: Le Nomes salue les progrès enregistrés dans les relations économiques Suisse-UE. Notamment, l'ouverture de négociations dans les domaines de l'électricité, des quotas d'émission ou encore de la santé publique constitue une avancée significative et bénéficiera largement à l'économie suisse et européenne. De même, la convergence en matière de concurrence et d'évaluation de la conformité des produits renforcera l'efficacité économique et l'intensité des échanges.*

**Objet du Conseil fédéral:** [«Participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche «Source européenne de spallation ESS». Crédit 2013 à 2016. Modification»](#) (14.068).

Statut: Traité par le Conseil des Etats.

Texte: «La Suisse doit pouvoir participer à l'infrastructure de recherche européenne «Source européenne de spallation (European Spallation Source ESS)», régie par le cadre juridique ERIC. Dans le même temps, le financement à long terme de la participation de la Suisse à la construction et à l'exploitation de l'ESS doit être assuré jusqu'en 2026» (FF 2014 6547).

*Commentaire: La participation de la Suisse aux programmes de recherche européens constitue la garantie du rayonnement et de l'excellence de notre pays dans le monde scientifique. Le Nomes approuve l'adoption de la déclaration visant à reconnaître la réglementation européenne qui constitue la base légale de la participation de la Suisse à l'infrastructure ESS en tant qu'Etat tiers.*

*Mercredi 11 mars 2015, 8h00-13h00 (séance de relevée: 15h00-19h00)*

**Objet du Conseil fédéral: «[Coopération policière et douanière. Accord avec l'Italie](#)» (14.048).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le nouvel accord bilatéral de coopération policière et douanière conclu entre la Suisse et l'Italie apporte une nouvelle dimension à la coopération policière; il tient compte de la participation des deux Etats contractants à la coopération Schengen et consolide l'expérience acquise dans ce domaine» (FF 2014 4087).

*Commentaire: Le Nomes estime que la coopération policière bilatérale avec les Etats européens constitue un élément essentiel au bon fonctionnement de l'espace Schengen. La position particulière de l'Italie, aux portes de l'Europe, rend d'autant plus nécessaire une coopération efficace. Le Nomes soutient l'amélioration des conditions de coopération entre la Suisse et l'Italie.*

*Jeudi 12 mars 2015, 8h00-13h00*

**Objet du Conseil fédéral: «[Modernisation et exploitation de la ligne ferroviaire Annemasse-Genève. Convention avec la France](#)» (14.071).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le présent message a pour objet la ratification de la Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la modernisation et l'exploitation de la ligne ferroviaire d'Annemasse à Genève, signée par la Suisse et la France à Paris le 19 mars 2014, ainsi que l'approbation du financement extraterritorial par la Suisse de la construction et de l'entretien d'une voie à courant de traction suisse dans la gare d'Annemasse» (FF 2014 7959).

*Commentaire: La modernisation de la desserte ferroviaire entre Genève et Annemasse et l'accès des CFF au territoire français contribueront à améliorer le trafic de voyageurs et la libre circulation des personnes au niveau local. In fine, ce projet permettra de renforcer la place genevoise.*

**Postulat CTT-CN: «[Rapport sur le transport international de voyageurs \(train/autocar\)](#)» (14.3673).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur le transport international de voyageurs par le rail et par la route, dans lequel il présentera un état des lieux de la situation actuelle ainsi que les objectifs à atteindre».

*Commentaire: Le secteur du transport international terrestre de voyageurs connaît de nombreuses évolutions. Eu égard à la position de notre pays au cœur des réseaux européens, la législation de l'UE, notamment le 3<sup>ème</sup> paquet ferroviaire, aura une influence directe sur le fonctionnement de ce marché en Suisse. Il importe donc de clarifier notre stratégie dans ce domaine. Le Nomes accorde une grande importance à une libre circulation effective et efficace et il encourage toute mesure visant une meilleure coordination des réseaux suisses avec le système de transport européen.*

*Mercredi 18 mars 2015, 8h00-13h00 (séance de relevée: 15h00-19h00)*

**Objet du Conseil fédéral: «[Loi sur l'infrastructure des marchés financiers \(LIMF\)](#)» (14.061).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le présent projet vise à réglementer de façon homogène, tout en tenant compte des évolutions du marché et des directives internationales, les infrastructures des marchés financiers et les obligations des participants à ces marchés lors de la négociation de titres et de dérivés. Il permet ainsi de renforcer durablement la stabilité et la compétitivité de la place financière suisse» (FF 2014 7235).

*Commentaire: Le Nomes salue l'effort de simplification et de clarification entrepris dans le projet de LIMF. La nouvelle législation contribuera au renforcement et à la sécurité de la place financière suisse. En particulier, le Nomes approuve les mesures d'harmonisation avec la législation européenne proposées en matière de négociation de produits financiers dérivés, domaine dans lequel notre pays est particulièrement lié à notre voisin.*

*Suite: jeudi 19 mars 2015, 8h00-13h00 (séance de relevée: 15h00-19h00).*

<b>AUTRES OBJETS</b>
----------------------

<b>Conseil des Etats</b>
--------------------------

*Mardi 3 mars 2015, 8h15-13h00*

**Interpellation Stöckli: «[Lutte contre le terrorisme en Suisse](#)» (14.4036).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes: 1. Soutient-il l'approche globale de l'UE destinée à lutter contre le terrorisme (...)?»

*Commentaire: Les événements récents en France et au Danemark montrent l'importance de la menace terroriste en Europe, matérialisée par le développement de poches d'instabilité aux portes du continent européen. La Suisse, malgré sa politique de neutralité, est directement concernée. Afin de gérer efficacement le risque terroriste, il convient de clarifier notre stratégie en la matière. Le Nomes soutient l'adoption du postulat et encourage vivement toutes les mesures susceptibles de favoriser une coopération renforcée entre la Suisse et ses partenaires européens.*

**Objet du Conseil fédéral: «[Rapport de politique étrangère 2014](#)» (15.009) (voir page 8).**

**Initiative cantonale GE:** «[Pour que le visa biométrique ne soit pas la mort de la Genève internationale](#)» (14.310).

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: «Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève (...) invite les autorités fédérales à permettre aux ressortissants de tous les pays d'obtenir leur visa dans leur propre pays, en utilisant toutes les structures suisses (...) et à collaborer avec tous les pays de l'Union européenne qui délivrent également le visa Schengen».

*Commentaire: Le Nomes déplore l'impossibilité, pour les citoyens et dignitaires de certains pays, d'obtenir le visa biométrique, nécessaire à l'entrée sur notre territoire, dans leur propre pays. Cette situation administrative entraîne des coûts prohibitifs et génère une inégalité de fait entre les ressortissants de différents Etats. Le Nomes voit dans cette situation l'occasion d'une coopération fructueuse et enrichissante avec nos partenaires européens. En effet, il serait possible de fournir le visa biométrique sans alourdissement excessif des charges liées à notre appareil diplomatique et consulaire en recourant aux infrastructures de nos partenaires européens dans les pays où nous ne sommes pas ou peu présents.*

**Objet du Conseil fédéral:** «[Politique économique extérieure 2014. Rapport](#)» (15.008) (voir page 8).

**Motion groupe BD: «[Modifier la législation en vue de promouvoir la main-d'œuvre nationale](#)» (14.3844) / Motion groupe PDC-PEV: «[Modifier la législation en vue de promouvoir la main-d'œuvre nationale](#)» (14.3835).**

Statuts respectifs: Motion au 2<sup>ème</sup> conseil.

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des modifications législatives destinées à promouvoir la main-d'œuvre indigène. Il proposera des mesures visant à réduire notre dépendance à la main-d'œuvre étrangère, encouragera les femmes et les personnes âgées à exercer un emploi et mènera sa politique de formation, de sorte que l'offre et la demande sur le marché du travail se soldent par une pénurie de main-d'œuvre aussi faible que possible».

*Commentaire: Le Nomes soutient toutes les mesures en faveur de l'emploi. Néanmoins, il rappelle que le chômage des travailleurs nationaux est sans relation avec la présence de travailleurs européens ou d'Etats tiers sur le marché du travail. Il désapprouve les motions susmentionnées, en ce qu'elles font un rapprochement erroné entre ces deux phénomènes.*

*Mercredi 4 mars 2015, 8h15-13h00*

**Initiative cantonale TI: «[Abrogation de l'accord sur les frontaliers et nouvelle négociation de la convention générale contre les doubles impositions](#)» (14.302).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: Le canton du Tessin souhaite obtenir l'abrogation et la renégociation de l'accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et à la compensation financière en faveur des communes italiennes limitrophes.

*Commentaire: Le Nomes estime qu'il est réducteur et erroné d'attribuer aux travailleurs frontaliers la responsabilité des difficultés observées sur le marché du travail tessinois. Néanmoins, il est favorable à une renégociation équitable des accords visés, dans l'intérêt du canton du Tessin comme des travailleurs frontaliers. A cet égard, il s'oppose fermement à la dénonciation des accords en vue de leur renégociation, car cette mesure génèrerait une insécurité juridique grave et préjudiciable aussi bien pour les salariés frontaliers que pour les entreprises suisses qui les emploient.*

**Initiative cantonale TI: «[Création d'un statut régional spécial pour le canton du Tessin et d'autres régions périphériques particulièrement affectées par les conséquences négatives de la libre circulation](#)» (14.303).**

Statut: Non encore traité au conseil.

Texte: Le canton du Tessin souhaite la création d'un régime d'exceptions temporaires à la libre circulation afin de tenir de compte de la situation particulière des régions frontalières.

Commentaire: *Le Nomes souligne que la création d'un «statut spécial» constituerait une violation caractérisée de l'ALCP, qui ne prévoit aucun régime d'exception au titre de la situation géographique.*

*Mercredi 18 mars 2015, 8h15-13h00 (év. séance de relevée: 15h00-19h00)*

**Objet du Conseil fédéral: «[Participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche «Source européenne de spallation ESS ». Crédit 2013 à 2016. Modification](#)» (14.068) (*voir plus haut*).**

Tous les débats peuvent être suivis en direct sur [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch).